



Paris, le 8 juillet 2020

Communiqué de presse

Transition énergétique dans les territoires

Les fédérations FLAME et FEDENE signent une convention visant à promouvoir la transition énergétique dans les territoires.

La Fédération des Agences Locales de l'Énergie et du Climat - FLAME et la Fédération des Services Énergie Environnement - FEDENE s'associent afin d'œuvrer ensemble à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique sur l'ensemble du territoire – au niveau local et territorial.

A cette fin, les deux fédérations échangeront de façon régulière et mèneront, le cas échéant, des actions et des démarches communes.

En particulier, elles travailleront à la mise en œuvre des documents de planification régionale en lien avec la transition énergétique (SRADDET¹, SRB², PREE³, PRPGD⁴, ...) et à l'échelle des communes et des intercommunalités (PCAET⁵), dans le but de répondre aux objectifs nationaux fixés par les différentes lois et orientations (LTECV⁶, LEC⁷, PPE⁸, ...). Elles pourront alors s'associer, mutuellement en fonction des thématiques, dans des rencontres avec les élus et partenaires locaux lors d'auditions, d'avis ou de sollicitations concernant les thématiques partagées.

Pour Pascal ROGER – Président de la FEDENE : « *La rénovation énergétique des bâtiments apparaît, aujourd'hui plus que jamais, comme l'un des principaux leviers du plan de relance de notre économie et des ambitions réaffirmées de lutter contre le risque climatique. Entre nos organisations FLAME, qui regroupe les Agences locales de l'énergie et du climat, et la FEDENE, qui regroupe les opérateurs de la performance énergétique, il existe une complémentarité évidente de compétences et de moyens d'actions. A travers cette convention, notre ambition commune est de la développer et surtout de la décliner au plus près du terrain sur la base d'initiatives locales, prise entre les ALEC et nos groupements régionaux, puis de les déployer au niveau national. Nous espérons ainsi apporter une contribution majeure, pragmatique et opérationnelle, au plan de décarbonation et d'économies d'énergies.* ».

Pour Pierre VERRI – Président de FLAME : « *les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) et les adhérents de la FEDENE partagent la volonté de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et de développer les énergies renouvelables. Les adhérents de la FEDENE interviennent dans les travaux de rénovation énergétique des bâtiments que les ALEC accompagnent via les espaces conseil FAIRE et les Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétiques de l'habitat. Une meilleure connaissance mutuelle des entreprises de la FEDENE et des ALEC sur le terrain, encouragées par nos fédérations, permettra d'aller vers des travaux de rénovations ambitieux afin d'atteindre l'objectif national d'une rénovation BBC de tous les logements à l'horizon 2050.* ».

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

² Schéma Régional Biomasse

³ Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique

⁴ Plan régional de prévention et de gestion des déchets

⁵ Plan Climat Air Énergie Territorial

⁶ Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015

⁷ Loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019

⁸ Programmation pluriannuelle de l'énergie



A propos de la FEDENE - Fédération des services énergie environnement

La FEDENE, Fédération des Services Energie Environnement, regroupe, à travers sept syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facilities management et l'ingénierie de projets. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermiques. Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en oeuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 11 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée en France par des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, GE). Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés et proposent des emplois non délocalisables. En tant que branche professionnelle représentative des métiers de services à l'énergie, la FEDENE gère les dispositions conventionnelles pour répondre aux évolutions des métiers, législatives et réglementaires et promeut également des actions de formation et sécurité accompagnant ces évolutions.

www.fedene.fr | Twitter : [@ FEDENE](https://twitter.com/FEDENE)

Contacts presse :

Léo VALENTIN – chef de projets communication – lvalentin@fedene.fr – 06 85 58 96 62

Isabelle LAVILLE – agence Réplique - ilaville@replique-com.com – 06 25 47 18 03

A propos du réseau FLAME

La Fédération FLAME regroupe les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC), organismes reconnus dans le Code de l'énergie comme un outil des collectivités locales pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur leur territoire. Ces agences regroupent dans leur gouvernance, en plus des collectivités territoriales, la plupart des acteurs de la transition énergétique (organismes professionnels, entreprises de l'énergie, acteurs de l'acte de construire et d'aménager, bailleurs sociaux, associations locales, etc.)

La Fédération Flame regroupe à ce jour quarante ALEC œuvrant pour plus de 7000 communes représentant environ 22 millions d'habitants.

<http://www.federation-flame.org> | Twitter : [@FlameFederation](https://twitter.com/FlameFederation)

Contact presse :

Frank Sentier – frank.sentier@federation-flame.org – 06 95 72 67 02